



Grenoble, le 16 février 2020

Plateforme intersyndicale du spectacle vivant en Auvergne Rhône-Alpes

Questions aux candidat.e.s aux élections municipales

1 - Pensez-vous pouvoir développer votre territoire sans présence d'art, de culture et de spectacle vivant?

Existe-t-il des territoires sans présence d'art et de culture ? Dès lors que se rassemblent des communautés humaines, des pratiques culturelles émergent. C'est au fondement de notre humanité, de notre construction individuelle et de notre désir d'appartenance. Le rôle de la collectivité est d'accompagner la diversité et la liberté des expressions artistiques, de lutter contre l'uniformisation, de permettre à des pratiques non commerciales de se pérenniser, de soutenir le travail artistique et culturel et d'accompagner l'art dans sa dimension relationnelle.

2 - Quelle est, selon vous, la contribution citoyenne des arts et de la culture?

Les expressions artistiques et culturelles sont au cœur de la démocratie : elles nourrissent la construction de soi comme être de sensibilité et de raison, doué d'esprit critique. Elles traduisent les individualités et construisent la résonance de chaque individu dans un "nous" composite, mélange de construction individuelle et d'appartenance collective à une humanité fondée sur le respect de l'altérité. Elles sont un indicateur de la santé de nos démocraties.

3 - La culture fait-elle partie des priorités de votre programme ?

Le projet politique que nous portons inscrit la culture comme une priorité en soi et comme une mission transversale, partagée par l'ensemble des futur-es élu-es. La politique culturelle dépasse son assignation administrative aux "affaires culturelles", elle impose une gouvernance partagée dont l'enjeu est de tisser des liens entre les politiques publiques de soutien à l'expression artistique et culturelle (qui doivent évidemment se poursuivre), et nos politiques éducatives, urbaines, sociales, environnementales.

4 - Si vous êtes élu.e.s aux élections municipales, prévoyez-vous de poursuivre, voire de renforcer l'engagement budgétaire en faveur de la culture, par rapport à la mandature précédente ?

La situation budgétaire de la Ville de Grenoble demeure fragile, il nous faut agir en responsabilité et ne pas promettre des augmentations budgétaires que nous ne saurions honorer. Toutefois, nous voulons actionner les différents leviers que nous identifions pour accompagner l'infusion artistique à l'échelle de la ville et de la métropole, notamment en mobilisant des financements pour des démarches artistiques dans le cadre des projets urbains (dans l'esprit du "1% culturel"), de la recherche et mobilisation de mécénat, des politiques éducatives et sociales (résidences artistiques sur le temps long, locaux de travail et d'accueil) et de la définition de la politique culturelle métropolitaine, premier investisseur du territoire, pour identifier des leviers de financement nouveaux qui favorisent les coopérations et les équilibres intercommunaux.

5 - Si vous êtes élu.e.s aux élections municipales, quelles seraient les priorités de votre programme culturel ?

D'abord, nous garantirons la mobilisation de tous les budgets et de l'ensemble des délégations autour des priorités en matière artistique et culturelle : c'est par la mise en lien des ressources, nombreuses, que nous pourrons faire émerger un nouveau foisonnement artistique et culturel correspondant à ce qu'est Grenoble.

Il s'agira également d'assurer un dialogue permanent, au travers d'une démarche de concertation continue (en favorisant les formats à taille humaine croisant les disciplines, autour de préoccupations communes - éducation artistique et culturelle, parcours de professionnalisation, partage des ressources...) et d'une incitation volontariste aux coopérations (lieux de création, parcours d'accompagnement, circulation des artistes et des publics), à l'échelle de la ville et de la métropole, en reconnaissant l'expertise des acteur-trices culturel-les et de l'éducation populaire.

Nous garantirons un principe absolu de liberté des expressions artistiques et culturelles et de non-ingérence politique dans les lignes artistiques. Nous renforcerons notre soutien aux artistes : lieux de travail/de création, conventions sur le temps long pour prendre le temps de la relation (avec les habitant-es, entre équipes artistiques, entre acteurs de l'intérêt général...)

Nous porterons une attention particulière à deux politiques spécifiques :

- art et culture dans l'espace public dans leur diversité, permanences artistiques dans les lieux vacants

- lecture publique : bibliothèque cœur de réseau adaptée aux pratiques des lectrices et non-lecteur-trices, avec un rôle de soutien à l'ensemble du réseau de bibliothèques, travail sur les horaires, l'aménagement des bâtiments et la relation assurée par les agent-es des bibliothèques, accueil des adolescent-es.

Nous souhaitons également porter avec les acteur-trices des réflexions partagées autour de nos patrimoines et des singularités qui font la richesse de notre ville : patrimoines naturels, hospitalité, ouverture au monde.

6 - En cas de moyens supplémentaires sur le budget culturel, sur quels axes principaux ou nouveaux souhaiteriez-vous agir ?

Nous sommes convaincus que c'est en soutenant le faire ensemble que nous pourrons soutenir une humeur artistique dynamique et foisonnante, à Grenoble et dans la métropole. Nous allons mettre en place

- un "bonus coopératif" pour les actions menées en partenariat entre acteurs culturels pour soutenir les coopérations ;

- un soutien à l'émergence artistique (aide à l'exploration/expérimentation...) ;

- un soutien renforcé aux projets favorisant l'égalité femmes-hommes, jouant un rôle dans les questionnements sur l'hospitalité et l'adaptation au dérèglement climatique et plus généralement aux questions liées au "monde en transition".

Nous souhaitons par ailleurs travailler avec les acteurs de la danse dans leur diversité sur la question des lieux de travail, en disponibilité insuffisante sur le territoire.

7 - Avez-vous connaissance de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine LCAP) de juillet 2016 qui garantit les principes de liberté de programmation, de création, de diffusion des opérateurs culturels ?

Oui. Le principe de la liberté de création y est posé, nous y souscrivons et souhaitons que l'institution s'attache à la garantir.

La loi LCAP comporte également des enjeux importants au regard des structures labellisées (nouveaux cahiers des charges - nombreux acteurs concernés à Grenoble : scène nationale, centre chorégraphique national, centre de développement chorégraphique, enjeux CNAC et SMAC) ; elle acte le resserrement de l'intervention de l'Etat aux labels, ce qui pose de nombreuses questions pour les lieux intermédiaires

(nombreux à Grenoble : Prunier Sauvage, Espace 600, Théâtre Prémol, Ste Marie d'en Bas, Bobine....)

Elle pose également le cadre des sites patrimoniaux remarquables et de l'architecture contemporaine remarquable, deux dimensions d'actualité à Grenoble : cité de l'Abbaye et patrimoine XXe dont la restauration est à l'heure actuelle peu soutenue par l'Etat, sauf en cas de protection au titre des monuments historiques ou du SPR - l'enjeu est également de parvenir à réhabiliter du patrimoine de logements sociaux notamment.

8 - Comment comptez-vous agir pour la mise en œuvre des droits culturels des personnes en référence à ladite loi?

Considérer les droits culturels comme un droit humain, c'est considérer toute personne dans sa dignité et aménager les projets de telle sorte que chacun-e s'y sente bienvenu-e et considéré-e. C'est un chantier intense qui doit nous mobiliser en responsabilité partagée, institutions, acteurs et actrices culturel-les et de l'éducation populaire, habitant-es. La liberté d'expression artistique doit être effective pour tou-tes : artistes professionnel-les et amateur-es, qu'il s'agisse de la garantir comme une liberté d'expression en luttant contre toutes formes de pressions sur la création, ou d'assurer un accès large et universel à des lieux de travail artistique.

La mise en œuvre des droits culturels nous conduit à partager une politique de la rencontre. Nous voulons favoriser les cheminements libres et autonomes des personnes, quelles que soient leurs appartenances et affinités : en soutenant les acteurs de l'éducation populaire, en aménageant des relations entre équipes artistiques et habitant-es sur le temps long, en pensant l'accueil dans une éthique humaniste, afin que chacun-e s'y sente bienvenu-e, en développant les hors les murs, en repensant l'information et la communication de l'action culturelle, en travaillant en partenariat avec des habitant-es impliqué-es, en faisant participer les équipes artistiques et culturelles à une politique d'hospitalité ouverte et généreuse, en analysant l'exercice des droits culturels dans le cadre de nos politiques d'accès aux droits. L'éducation artistique et culturelle et la transmission artistique et culturelle entre personnes seront l'objet d'un travail approfondi, il associera le conservatoire et les acteurs associatifs artistiques et culturels, d'éducation populaire et de proximité, pour renforcer des pratiques autonomes.

9 - Êtes-vous prêts à vous engager pour la présence d'artistes sur votre territoire. Selon quelles modalités ?

L'accueil en résidence sera renforcé, qu'il s'agisse d'artistes locaux ou venus d'ailleurs : mise à disposition de lieux, partenariats avec des structures éducatives, des bailleurs sociaux, des acteurs des solidarités, des acteurs économiques... Ces partenariats seront travaillés sous l'angle de la permanence artistique sur les territoires avec l'ensemble des structures subventionnées. Dans le prolongement du travail d'urbanisme transitoire mené à la cité de l'Abbaye ou des occupations temporaires travaillées à l'Ancien musée de peinture, la mise à disposition de lieux vacants à des fins artistiques et d'hospitalité sera renforcée. Une enveloppe financière des projets urbains et travaux d'espace public sera consacrée à des projets artistiques et culturels dans l'esprit du "1% culturel".

La programmation des événements soutenus par la Ville devra favoriser un ancrage d'artistes dans la durée et permettre d'accueillir des initiatives artistiques en privilégiant l'appel à propositions ouvert à la commande artistique ou culturelle - en considérant chacun-e comme partenaire et non comme prestataire.

Le dispositif de groupement d'employeurs porté dans notre projet au titre de l'économie sociale et solidaire sera un dispositif ouvert aux intermittents et aux artistes afin d'offrir un cadre sécurisant aux nécessités de la professionnalisation.

10 - Si la commune dans laquelle vous vous présentez accueille une structure labellisée, êtes-vous prêt.e à vous engager pour en garantir la pérennité et à en respecter le cahier des charges et de missions ?

La Ville s'engagera dès le début du mandat dans un travail partenarial avec l'Etat et les autres partenaires publics. Depuis 3 ans, la relation entre Grenoble et l'Etat (Ministère de la culture) s'est consolidée, en s'appuyant sur une vision partagée des missions des structures labellisées à travers la formalisation des cahiers des charges généraux. Nous voulons renforcer cette coopération par la mise en œuvre de ces cahiers des charges, et la rédaction conjointe des cahiers des charges additionnels lors des prochaines procédures de recrutement. En s'appuyant sur les singularités grenobloises, nous voulons accompagner la structuration des scènes artistiques locales en respectant l'humeur et l'identité du territoire et en portant une attention à la pérennité des initiatives émergentes et intermédiaires, dans une logique de coopération et de complémentarité.

11 - Êtes-vous prêt.e à vous engager pour mieux soutenir les lieux intermédiaires, indépendants, et les lieux missionnés pour l'émergence?

- Les lieux intermédiaires sont nombreux et souvent en situation de fragilité. L'appui de l'action publique à ces lieux est une des conditions de l'émergence des nouvelles pratiques. Nous voulons développer de nouvelles démarches d'accompagnement et de coopération entre équipes artistiques et culturelles, entre le service public et initiative privée concourant à l'intérêt général. Cette action débutera par état des lieux partagé en début de mandat, afin de travailler des solutions concertées. En ce qui concerne l'investissement, plusieurs de ces lieux sont hébergés dans des bâtiments municipaux, parfois dégradés. Un Plan Pluriannuel d'Investissement élaboré en concertation avec les acteur-trices permettra de les améliorer, à l'image de ce qui a été fait sur le mandat actuel avec les écoles.

12 - Dans l'espace public, quelle attention et réflexion spécifiques avez-vous concernant la liberté d'expression, de création et d'usage artistique ?

Eric Piolle a régulièrement été interpellé afin de se prononcer sur la légitimité des créations dans l'espace public. Il s'en est toujours tenu au droit et au respect de la liberté d'expression, principe constitutionnel. L'exercice de cette liberté implique également une responsabilité pour les personnes en charge de la programmation artistique qui portent à ce titre un propos, parfois politique. L'indépendance de ces personnes est une nécessité qui doit être garantie, elle implique également que les lignes artistiques et culturelles soient affirmées et défendues par les équipes artistiques et culturelles elles-mêmes afin d'assurer la plus grande indépendance à l'égard du politique et de l'élu-e.

13 - Seriez-vous prêt.e à accompagner plus fortement l'implantation et la présence des équipes artistiques sur le territoire ?

Les réponses à cette question sont en partie apportées dans la question n°9.

L'autre partie concerne la dimension métropolitaine de l'accompagnement. Nous voulons assurer la circulation des équipes entre les différents lieux de travail et de diffusion de chaque commune de notre métropole. Les processus de nomination des directions de structures labellisées sont également une opportunité pour agir sur la présence artistique au travers de la politique portée par ces maisons. Nous voulons saisir ces opportunités pour soutenir plus fortement l'implantation des équipes artistiques.

Les équipements municipaux sont également des acteurs permettant de favoriser cette présence artistique, notamment le théâtre, les bibliothèques ou le conservatoire. Leur implication à cet égard a vocation à être renforcée (comme c'est le cas cette année avec le Museum au Village Olympique par exemple).

14 - Êtes-vous prêt.e à développer les actions d'éducation artistique et culturelle en veillant à ce qu'elles ne soient pas déconnectées des processus de créations?

Aujourd'hui, 100% des enfants sont engagés dans des parcours de découverte artistique et culturelle, notamment au travers des équipements municipaux. Nous souhaitons systématiser les parcours culturels intégrés, par des jumelages entre écoles et équipes artistiques et culturelles, à chaque niveau de classe, en associant ateliers de pratique, rencontres avec les équipes techniques et artistiques, notamment dans le cadre de résidences, de visites de lieux et d'expositions, de spectacles... Les résidences artistiques en partenariat avec le monde éducatif seront renforcées, en veillant à favoriser l'engagement sur le temps long. Nous voulons prioritairement engager la ville dans les démarches associatives, artistiques, culturelles et d'éducation populaire afin de favoriser la rencontre et la transmission avec des équipes artistiques en création notamment.

15 - Comment comptez-vous favoriser une égalité entre les hommes et les femmes dans les équipes artistiques et structures culturelles que vous financez ?

Nous souhaitons que la Ville mette en place un bonus pour les projets engagés à cet égard. La Ville attache déjà une importance majeure à la présence des femmes aux postes de direction des équipements culturels. L'organisation du Cabaret Frappé s'inscrit dans un objectif de parité dans la programmation. Au-delà, il s'agit d'engager un travail dense avec les acteurs et actrices du territoire pour améliorer la présence des femmes dans les programmations : dans les musiques actuelles notamment, le travail à mener est considérable, et concerne toute la filière, de l'éducation à la diffusion, de l'accompagnement des artistes à leur médiatisation.

16 – Quelle(s) coopération(s) sur les politiques culturelles pensez-vous mettre en place avec les professionnels et les autres acteurs publics?

Les réponses à cette question sont déjà apportées plus haut, cette intention étant un fondamental de notre projet de politique culturelle.



Concertation permanente, comités d'avis, espaces de travail et d'échange de pratiques autour de l'éducation artistique, de l'éducation populaire et de la médiation, lien avec la convention citoyenne pour le climat, travail approfondi sur la compétence culturelle métropolitaine et lien avec les politiques urbaines (1%) et économiques, soutien aux mutualisations, coopérations et mises en commun (dans le cadre spécifique de nos politiques culturelles mais aussi dans le cadre plus générale de nos orientations en matière d'économie sociale et solidaire...)

Nous souhaitons également expérimenter une délégation de pouvoir à définir avec les acteurs culturels en début de mandat sur un budget ou un projet précis.

Les équipements culturels municipaux ont également vocation à renforcer leur dimension de creusets de coopération avec les équipes artistiques, culturelles et d'éducation populaire.